

Déclaration préalable CE Orange France Siège du 07 Juillet 2016

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du CE Orange France Siège,

En cette période de résultats de brevet des collèges, baccalauréat, et autres concours, peut-on accorder aujourd'hui à Orange son diplôme d'employeur humain? Au vu des preuves aujourd'hui constatées, nous ne le pensons pas.

Tout d'abord, après presque sept ans d'enquête, le parquet de Paris vient de rendre son réquisitoire dans le cadre de la procédure initiée par SUD et la CFE CGC en décembre 2009 à l'encontre des principaux dirigeants de France Télécom. Le procureur de la république demande le renvoi, de France Télécom, de Didier Lombard, et de 6 autres prévenus, en correctionnel pour harcèlement. L'inspection du travail, l'observatoire du stress mis en place par SUD et CFE CGC, les médecins du travail, les CHSCT, avaient à l'époque souligné la brutalité et le cynisme des méthodes managériales.

Dans son communiqué de presse du 7 juillet, la CFE-CGC demande un renvoi en correctionnelle pour mise en danger de la vie d'autrui et homicide involontaire.

Bien sûr, nous avons tous ici une pensée pour les salariés et les familles qui ont été victimes de l'ère Lombard. Nous condamnons fermement que certaines personnes mises en examen dans cette affaire continuent à travailler tranquillement pour le groupe.

Cette période délétère ne semble pas tout à fait terminée : Neuf mois déjà que notre collègue Antoine Galia subit des attaques infondées de la direction, alors que le tribunal administratif a déjà annulé la sanction de mise à la retraite d'office et l'a fait réintégrer. Nous avions déjà souligné devant cette instance le caractère totalement infondé et disproportionné de ces attaques portée par des personnes no légitimes vis-à-vis des fonctionnaires, maintenant le tribunal administratif devrait aller plus loin et rétablir notre collègue dans tous ses droits.

La CFE-CGC sera toujours attentive à la sécurité du personnel dans l'entreprise et dénoncera systématiquement toute situation pathogène.

Et d'ailleurs, les élus de la CFE-CGC ont récemment été alertés sur le manque de respect total par la direction DCGP.

En effet plusieurs salariés de la DCGP se sont vus informés dès le mois de septembre 2015, après annonce au réseau de franchisés, de la disparition pure et simple de leur activité et de leur poste en Septembre 2016 et ont reçu des propositions de postes et de missions. En novembre 2015 la DCGP faisait même intervenir Orange Avenir auprès de ces salariés en réunion d'équipes.

Au cours de la réunion du CE OFS de Janvier 2016, M. Patrick ROUSSEL, Directeur de la DCGP nous a présenté sa stratégie Essentiels 2020, en omettant volontairement d'informer le CE Orange France Siège de ce dossier sensible qu'est le projet de réorganisation de la DCGP suite à la décision de fermeture du réseau des franchisés. Ainsi, ses impacts et son accompagnement n'ont pu être mis en œuvre comme le prévoit l'accord du 5 mars 2010 intitulé « accord sur les principes fondamentaux: Perspectives Emploi et Compétences, développement professionnel formation mobilité » en son chapitre 3.

Lors d'une présentation à une convention avec les partenaires fin Septembre 2015, la fermeture du réseau des franchisés a bien été évoquée comme une réflexion et non comme une décision actée pour Septembre 2016. Cependant, dès le lendemain de cette convention, la décision, accompagnée de propositions de postes et de missions, a été diffusée auprès des salariés concernés : la mise en œuvre était bel et bien engagée. Pire encore, fin Juin 2016 M. Patrick ROUSSEL a annoncé à ses équipes une accélération du processus (clôture 30 jours après signature de la transaction, plus aucun dossier actif avant fin 2016) sans mesurer la faisabilité ni les

impacts sur la charge de travail de ses équipes durant l'été et l'automne dans le mépris des instances représentatives du personnel.

Aucune information ni aucune consultation sur ce dossier de « Fermeture du Réseau de Franchisés » dans aucune des instances OFS impactées et plus que concernées n'était alors organisée alors qu'un accord d'entreprise et le Code du Travail sont très clairs sur le sujet. Pas d'échanges non plus avec les Instances Représentatives du Personnel, pas de négociations locales sur l'accompagnement.

ce dossier est une négation des IRP et du dialogue social au sein d'OFS.

Faut-il en déduire que la DCGP a une vision stratégique à moins neufs mois maximum ? Nous ne pouvons le croire !

Au lendemain de la fête de l'AID, la CFE CGC vise à apaiser les tensions naissantes liées au fait religieux, actuellement au cœur de nombreux débats de société.

L'équité n'est donc plus respectée, créant ainsi des tensions et une irruption de l'identité religieuse dans l'entreprise qui pourraient être évitées.

Limiter toute référence à l'identité religieuse au sein de l'entreprise contribue à la diminution des tensions sur cette question, qui devient malheureusement de plus en plus sensible et qu'il convient de désamorcer. Si la diversité peut de prime abord sembler difficile à gérer, lorsque l'équité est respectée, elle devient au contraire un facteur d'apaisement, d'enrichissement des équipes... et une facilité pour organiser les tableaux de service.

La proposition de la CFE-CGC Orange vise à créer une catégorie particulière de RTT, sous la dénomination « **Jours de Liberté** », au sein des JTL existants : 3 jours par an que chacun pourrait choisir sans autre justification que la « convenance personnelle » et sans que le manager puisse s'y opposer. Les ASA religieuses pourraient de ce fait être remplacées par des « **Jours de Liberté** », tous ayant la possibilité de bénéficier chaque année de 3 dates choisies librement.

Orange, qui met régulièrement en avant sa volonté d'être un employeur humain et socialement responsable, peut à cet égard montrer l'exemple par sa capacité à favoriser une diversité harmonieuse au sein de l'entreprise.

LA CFE-CGC attend maintenant des preuves concrètes, positives et rapides de la qualité d'employeur Humain d'Orange

Pour la délégation CFE-CGC au CE Orange France Siège